

## La réforme des retraites Macron – Philippe une réforme structurelle majeure

Lors de mon information-formation [Comprendre la réforme des Retraites<sup>1</sup>....](#) Nous ne connaissions pas encore le contenu des projets gouvernementaux. Maintenant que nous les connaissons, je propose un complément sur la dimension structurelle de cette réforme.

Je rappelle **le but de la réforme** :

- faire disparaître le système social de 1945, ce système, garanti par l'État, reposait sur l'idée d'« *une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours....*» inscrit dans « *un plan complet de **sécurité sociale**, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail* <sup>2</sup>»

- pour intégrer le système néolibéral dans lequel **il n'y ait plus de garanties collectives**. Il s'agit au contraire de créer une situation d'**insécurité sociale** de façon à ce que chacune et chacun, selon ses capacités d'épargne, investisse **individuellement** le marché financier, pour gérer sa santé et les conditions d'existence de ses vieux jours..

Le système de 1945 reposait sur un système **collectif** dans lequel étaient prélevées les **cotisations sociales**. Il était **géré paritairement** par les organisations syndicales ouvrières et patronales. Dans le nouveau système, la gestion de l'épargne est **gérée par le marché financier**<sup>3</sup>.

Il n'est plus demandé à l'État de garantir à toute la population une protection sociale et des services publics, il lui est demandé de faciliter le passage vers le marché financier et les sociétés de services privés.

**La réforme** vise à casser le système de 1945, de manière à ce que le marché privé puisse récupérer les plus de 300 milliards d'Euros des retraites qui actuellement lui échappent et sur lequel il n'a pas de possibilité de faire du profit.

Pour passer d'un système à l'autre, il y a énormément de résistances, car la grande majorité des françaises et des français, tiennent à la protection sociale mise en place en 1945. (voir [vidéo](#)) ou ([texte](#))

### La stratégie

Il va y avoir une stratégie, mise en place dans les années 1980, pour imposer ce nouveau système social.

Elle agit sur deux pôles<sup>4</sup>

- *d'une part*, faire baisser les revenus des travailleurs (Ici le tableau) qui passent par les **cotisations sociales** et qui leur ouvrent des droits (santé, retraite, allocations familiales...), de manière à ce que,

---

1 Vous pouvez également retrouver le contenu en **vidéo Ici**

2 Dans «**Les jours Heureux**», le Programme du Conseil National de la Résistance

3 Assurances privées ( AXA....) et Fonds de Pension ( BlackRock...)

4 voir Les étapes de l'offensive contre les Retraites ([texte](#)) ([vidéo](#))

en insécurité, les travailleurs, selon leur moyens, aillent sur le marché des assurances et des fonds de pension essayer de compenser individuellement les pertes de leurs **revenus socialisés**.

*d'autre part*

- offrir des avantages fiscaux à ceux qui vont sur le **marché** des assurances et des fonds de pension en se constituant des Plans d'Épargne Retraite ( Voir texte **ICI** et vidéo **LA**)

## **Les paramètres à prendre en compte pour comprendre et évaluer le projet de réforme Macron-Philippe.**

Ils sont au nombre de trois :

- **La démographie**

La démographie c'est à la fois **le nombre de retraités** et l'évolution de **l'espérance de vie** de ces retraités. (Voir **Vidéo** à 7.41)

C'est un paramètre important. Selon cette démographie il faudra prendre plus ou moins sur la richesse nationale produite pour financer les retraites. Au nom de ce paramètres démographiques, on nous assène : « *Les vieux vivent de plus en plus vieux, les retraités sont de plus en plus nombreux, on ne pourra plus payer les retraites* » sans parler de la **Richesse** avec laquelle on finance ce coût.

- **La Richesse nationale**<sup>5</sup>

La richesse nationale, c'est l'ensemble de la **valeur-ajoutée** par le travail de toutes les entreprises. Elle est tributaire de deux grands facteurs, la **quantité de travail fourni** au moment où il faut payer les retraites et la **productivité** de ce travail. (voir **vidéo** à 8.27)

- *La quantité de travail fourni* dépend

- du nombre d'**actifs valides**, c'est à dire capables de fournir du travail.

Après 58 ans, le taux de chômage augmente, et ça se comprend. Une Auxiliaire de Vie de 58 ans, lorsqu'elle devra changer ses draps, aura de grande difficulté pour soulever un malade de 90 kilos couché dans un lit d'hôpital. Un éboueur, le dos usé, ne sera plus en capacité de fournir du travail. Même si l'un et l'autre sont comptés dans les **actifs**, ils contribueront peu à la richesse nationale.

Mon père a dû arrêter la sidérurgie car il n'arrivait plus physiquement à faire les trois-huit<sup>6</sup>. Vers 50 ans, il a trouvé un travail de concierge. A 56 ans, comme il souffrait du dos, le médecin a voulu le mettre en arrêt de travail, lui n'a pas voulu. Mais deux jours après, son dos a été bloqué. Il est resté plus d'un mois au lit. Pendant ce temps mon père, compté dans les actifs, n'était pas très actif, pour contribuer à la richesse Nationale. Il n'est pas surprenant qu'à l'âge de 60 ans, seulement 42% des personnes soient en emploi<sup>7</sup>.

### **Ça fait réfléchir sur l'opportunité de vouloir retarder l'âge de départ à la retraite, sachant en plus que 10 % de la population active est au chômage.**

Retarder l'âge de départ contribue à faire baisser les revenus à distribuer aux retraites, cela ne contribue pas à augmenter la richesse nationale.

---

5 **La richesse nationale** correspond à l'addition à un moment donné, de toute la **valeur-ajoutée** par le travail. En diminuant le nombre des travailleurs et travailleuses, on diminue

6 Travail posté : une semaine du matin, une semaine du soir, une semaine de nuit

7 *Le Figaro* du 1 octobre 2018 : En moyenne sur les années 2015 à 2017, **à l'âge de 60 ans, 42% des personnes sont en emploi**, 29% en retraite (ou en cumul emploi-retraite), 7% sont au chômage, 12% sont devenues inactives après leurs 50 ans et enfin 10% sont inactives depuis avant 50 ans ou n'ont jamais travaillé.

- du nombre des **chômeurs**. Illustration : ([vidéo](#) à 12)

Le gouvernement a demandé au Conseil d'Orientation des Retraites d'intégrer dans ses prévisions qu'il prévoyait de supprimer plusieurs milliers de fonctionnaires. Du fait de cette quantité de travail en moins, le financement des retraites, préalablement équilibré, est devenu déficitaire.

- la **productivité du travail**

**La productivité du travail**, c'est l'augmentation de la production pour une même quantité de temps de travail. (Voir [vidéo](#) à 12.19)

Ainsi, en 40 ans, entre 1960 et 2000, la part de la richesse nationale, affectée pour les retraites est passée de **5,4 % à 12,6 %**, c'est à dire, on a mis plus du double d'agent pour les retraites. Et, on a pu le faire, sans que les autres catégories en pâtissent, du fait de **l'augmentation de la productivité du travail**. Car 5 personnes produisent la valeur qui nécessitait 12 personnes, 40 ans plus tôt.

Si, avec seulement 1,2 % de croissance par an, on décidait d'affecter 0,15 % de cette valeur supplémentaire aux retraites, malgré le vieillissement prévisible de la population, il n'y aurait plus de déséquilibre des Caisses avant 2040.

C'est tellement vrai qu'entre 1980 et 2000, sur cette **augmentation de la productivité** on a pu distribuer 10 points de valeur supplémentaires aux propriétaires du capital. (Voir [Evolution de la productivité entre 1980 et 2000](#) )

**La réforme Macron-Philippe ne repose pas sur une nécessité budgétaire  
liée au vieillissement de la population,  
mais sur un choix politique.**

### **Le projet de réforme Macron- Philippe : une réforme structurelle majeure**

Je ne reviens pas sur ce qui, dans la réforme Macron, est la continuation de « **La** » réforme commencée sous Balladur en 1987 il y a plus de 30 ans. ( Voir vidéo texte )

- **L'âge pivot** à 64 ans et au-delà, permet de *diminuer le nombre des retraités* et
- Le calcul des points sur **toute la carrière**, au lieu des 25 meilleures années, permet de *diminuer le revenu des retraités* ( Voir vidéo 16.40 ) texte

j'aborde la dimension structurelle de cette réforme, le changement radical de modèle.

Avec 2 changements majeurs

- **La retraite par points** au lieu des annuités dont **La valeur du point** et
- **Le 14 % et le Paritarisme** :

## La retraite par points :

Avec le projet de **retraite par points**, on change de modèle social et d'échelle de valeur.

- On ne pense plus en référence à **un revenu pour vivre dignement**<sup>8</sup>, assuré par des règles  **négociées collectivement**. On quitte le droit à une **protection sociale collective garantie par l'État**.

- Avec le **compte individuel des points**, chacune et chacun, **individuellement**, achète des points au cours de sa carrière. Il n'y a plus de **garantie collective**. On passe à un système « universel » plus proche de ce qui existait avant les retraites par répartition. Les catégories sociales, qui en avaient les moyens, **se constituaient une rente**, plus ou moins importante. Ce système a fait faillite avec la crise de 1929.

## La valeur du point :

Ce sera cette valeur, multipliée par le nombre de points acquis, qui déterminera le montant que le ou la retraité.e touchera chaque mois<sup>9</sup>.

Dans le système actuel, depuis 1945, les « *partenaires sociaux*<sup>10</sup> » conviennent, dans des négociations conflictuelles, de la part de la Richesse Nationale qui sera **affectée aux retraites**, à la Sécurité Sociale et aux Allocations Familiales... c'est à dire au **salaire différé** .

Ce sont ces « *partenaires sociaux* » qui décident des **augmentations des cotisations sociales** nécessaires, en fonction, d'une part du vieillissement de la population, et d'autre part de l'augmentation de la richesse nationale. (Voir schéma **évolution de la part des retraites dans le PIB**), Aujourd'hui, **la part affectée au retraite** est de 14 %. Ces augmentations étant prises sur les **gains de productivité**. [ICI](#) et [LA](#)

Ces négociations ont permis d'améliorer le niveau de vie des retraités (en 2019, encore 4 % des retraités sont en dessous du seuil de pauvreté, mais en 1970, plus du quart d'entre eux ( 28%) étaient sous ce seuil ).

Actuellement, en affectant aux caisses de retraite, seulement 0,15 % des gains de productivité annuels, avec seulement d'augmentation de productivité de seulement 1,20 % par an. Il n'y aurait aucun déficit jusqu'en 2040

## Le 14 % et le Paritarisme :

Or la réforme prévoit qu'il ne sera pas possible d'allouer plus de **14 %** de la richesse nationale aux retraites. Par la loi, le gouvernement bloque la part de la richesse nationale que la société peut affecter pour les retraites.

Dans cette organisation, il n'y a plus besoin de **négociations paritaires** pour fixer **collectivement** la part de la **valeur-ajoutée** à la Richesse Nationale à affecter aux retraites. Les

---

<sup>8</sup> La référence n'est plus la **vie digne** pour à la fin de ses jours, assurée par la **solidarité nationale** « *Une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours* » du Conseil National de la Résistance.

<sup>9</sup> Appelé le **taux de recouvrement** de **chaque** retraite.

<sup>10</sup> L'expression « **Partenaires sociaux** » désigne : les organisations syndicales ouvrières (CGT, CFDT, FO... et patronales ( MEDEF....)

fonctionnaires de Bercy peuvent calculer l'équilibre, entre les 14 % de la **richesse produite** dans l'année ( recettes ) et le nombre de personnes en retraite ( dépenses )

et il suffit au **gouvernement** de modifier la **valeur du point**,

Les promesses actuelles, « *on ne pourra pas baisser la valeur du point* » ou « *cette valeur sera indexée sur l'évolution des salaires* », seront mis aux oubliettes par un prochain gouvernement, au nom de l'équilibre financier et de la « responsabilité » qui est la sienne.

En bloquant le financement des retraites à **14 % de la richesse nationale**, le gouvernement répond aux vœux du MEDEF, qui souhaite [augmenter la part du profit](#) qui lui revient. (Voir [Vidéo](#) à 13.50). Mais, comme les « *partenaires sociaux* » ne maîtrisent pas *le vieillissement de la population*, et que la loi leur interdira de décider de la part de *richesse nationale* à affecter aux retraites, la réforme demande aux organisations syndicales ouvrières de décider quelles catégories de travailleurs vont voir leurs revenus diminuer. Les « *partenaires sociaux* » sont enfermés dans un rôle de **comptables** chargés de **faire des économies sur le revenu indirect des travailleurs**.

On comprend pourquoi la patronat soutient la réforme Macron et que les organisations ouvrières s'y opposent.